COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COISE, se sont réunis à 20H30 à la salle du conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 octobre 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guilhaume SOUBEYRAND, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE

ÉTAIENT EXCUSÉS: Hervé BONY, Laurent VILLE

M. le Maire ouvre la séance et constate que le guorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Simone BERNE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 JUILLET 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I. COMPLEXE SPORTIF:

Point sur les travaux :

Monsieur Maire indique que le planning est respecté, les travaux de maçonnerie devraient être terminés vers le 20 novembre d'après l'entreprise. La dalle sera faite d'un seul tenant. Cet imprévu représente une plus-value de 3 400€ par rapport au marché initial, c'est une modification du cahier des charges techniques voulu par l'entreprise afin de gagner du temps. La plus-value sera prise en charge par l'entreprise.

M. le Maire rappelle qu'il n'avait pas été prévu d'électricité dans les locaux techniques, ce qui est était une erreur, il faut le prévoir à présent.

M. le Maire dit que la réunion avec les entreprises, au sujet du système d'accès avec gestion des réservations en ligne, n'a pas répondu aux attentes et qu'il faudra une autre proposition. Franck indique que la commune de St. Martin-en -haut a lancé une étude à ce sujet.

M. le Maire poursuit en disant que le contrat triennal 2015-2018 du Département du Rhône a été soldé.

La commune a reçu les arrêtés attributifs de subventions du Département pour les « appels à projets des collectivités », à savoir 100 000 € pour la MAM et 164 000 € pour le complexe sportif, ainsi que celui relatif aux produits d'amendes de police pour le nouvel adressage d'un montant de 13 817 €.

Il dit également au sujet des équipements sportifs, qu'un seul devis a été réceptionné d'un total de 26 000€ environ. Un deuxième devis devrait être réceptionné prochainement .

↓ Lancement consultation sol souple :

La consultation du lot n°12, qui avait été infructueux lors du lancement de l'appel d'offre, sera relancée le 22 novembre sur sudest-marchepublics.com, la plateforme de dématérialisation pour une réponse au 15 novembre.

4 - Lancement étude : Gestion eaux pluviales :

M. le Maire annonce que le devis du Cabinet VEAC pour l'étude VRD a été validé pour un montant de 2 022 €.

II. MAM: INAUGURATION

Monsieur le Maire après avoir rappelé la date de l'inauguration fixée au 20 octobre à 10H30, dit que celle-ci sera précédée par l'inauguration de la balançoire soleil du CME. Il dit que cet événement servira à expliquer le fonctionnement particulier de la MAM, les locaux peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants, pour cela il faudrait qu'il y ait une assistante maternelle supplémentaire, afin d'avoir plus de souplesse dans le fonctionnement.

III. PLU: LANCEMENT CONSULTATION BUREAUX D'ETUDES

M. le Maire indique que la consultation des bureaux d'études va être lancée prochainement.

IV. TARIFICATION SALLE ASSOCIATIVE POUR L'AMICALE LAÏQUE DES POMPIERS

M. le Maire continue en lançant le débat sur la tarification de la salle associative pour la sainte Barbe des pompiers. Le conseil propose à l'unanimité le même tarif que pour les bals, soit 242€

V. DELIBERATIONS:

4 Autorisation de signature lotissement « le Clos des peupliers » :

Monsieur le Maire dit que ce lotissement devait gérer le bassin de rétention d'eau servant aussi de réserve incendie. L'installation d'un poteau incendie rend celle-ci inutile, cependant cette retenue sera utilisée comme bassin d'orage, il convient donc de procéder à une cession gratuite de ce bassin et de le définir comme bassin d'orage que la commune doit gérer et entretenir. M. le Maire demande l'autorisation de signature du futur acte auprès du notaire. Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer un tel acte et à effectuer les démarches qui s'en suivront. Cette démarche permettra le passage d'une canalisation d'égout sur la digue, nécessaire pour la viabilisation de la parcelle attenante

♣ Subvention OGEC : Année scolaire 2018-2019 – contrat d'association

M. le Maire rappelle que toutes les années la subvention de l'OGEC doit être indexée sur la variation du coût de la consommation. La variation du taux d'inflation sur un an au 1er septembre 2018 est de +2.2%. Pour l'année scolaire en cours, le montant de la subvention en faveur de l'OGEC sera de 479.64 €/élève, pour 81 enfants inscrits, soit un montant total de 38 850.74 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de verser cette subvention.

M. le Maire dit que le repas des anciens a eu lieu le 29 septembre dernier, tout s'est bien passé, 71 repas ont été servis. Il convient donc de verser une subvention en faveur de l'Association des familles qui a organisé cet évènement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de verser cette subvention.

VI. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle la date du recensement de la population 2019, qui se déroulera du 16 janvier au 14 février 2018. Il dit qu'un agent recenseur devra être recruté, il propose au conseil de laisser passer une semaine avant présenter des candidatures. Les données seront recueillies essentiellement sur internet ; La personne recrutée devra faire preuve de rigueur, discrétion et savoir utiliser les outils mis à disposition par l'INSEE, le permis est obligatoire pour cette mission et une formation est prévue. Le recensement sera coordonné par Christiane V.

Pascal M. poursuit sur les nouvelles adresses, les plaques de rue et les n° seront prochainement distribués, elles sont à disposition de chaque conseiller avec leur liste de distribution. Le fichier des adresses sera transféré à chaque conseiller. Il confirme l'acceptation de la demande de subvention pour un montant de 13 817€

Adeline D. informe le conseil qu'il convient de faire remonter de façon officielle les problèmes récurrents de réseau de télécommunications.

Guilhaume S. parle du Ministère de la Défense et de l'augmentation du budget pour les deux prochaines années. Il poursuit avec le rapport de la consommation des ménages effectué par la commission économique de la CCMDL. Il dit aussi avoir été interpelé au sujet de la vitesse des véhicules devant l'école.

Chantal G relance le débat sur le point de rencontre qui fait tant défaut à la commune depuis la fermeture du bar et dit qu'un groupe de travail devait être mis en place à ce sujet et que c'est toujours en attente.

Amaël M. parle du COMICE que sera de retour sur le territoire, il aura lieu le 6 et 7 juillet 2019 à St. Martin-en-Haut. Le thème proposé est : « les musiques du monde », les chars ne sont pas obligatoires. Il dit que les 500€ de subvention peuvent servir pour faire venir un groupe de musique, la commune devra choisir deux types de musiques du monde. Il y a une volonté de renouveler le COMICE afin d'attirer des jeunes. Ce sera le 1^{er} COMICE des Monts du Lyonnais et non plus celui des 4 cantons. Une réunion est prévue le 18 novembre prochain.

Eliane M. poursuit avec la commission culture, et dit que l'école de musique de St ; Laurent de Ch. a programmé un concert des professeurs au théâtre de Coise, avec la participation du Décaphone. Elle

indique que la Grande Lessive sera reconduite en mars 2019, le thème n'est pas encore choisi, et que la Journée de la Création aura lieu à Larajasse le 10 novembre.

Christiane V. parle du balisage VTT, les circuits sont consultables sur www.vtt69.fr

Joël G. indique que plusieurs devis ont été demandés, notamment pour les socles en pierre de 2 croix de la chapelle de la Peur pour un montant de 800€ environ. Pour la croix des Prébendes le montant de la restauration s'élève à 8000 €. Pour l'achat d'un défibrillateur il y eu 2 devis d'environ 1 800€. Pour le Théâtre, le devis pour le garde-corps est de 9 800€, Adeline rappelle que pour un ERP il est interdit de fixer cet élément à la mezzanine en bois, il faut donc prévoir une IPN métallique

1) DATES A RETENIR

- MAM : Inauguration 20/10/2018

- Inauguration de la balançoire soleil du CME : 20/10/2018

- Cérémonie du 11 novembre : 11/11/2018 à 11H

M. le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : 15/11/2018 à 20H30

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h45.

Vu le 19/10/2018, Le Maire,

Philippe BONNIER